

Les Mollets Aiguisés

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION MARDI 26 NOVEMBRE 2019 MAISON DES ASSOCIATIONS SAINT PRIEST

Excusés : Annick Torre, Jacques Pernier
Début de séance 14h

POINT 1 : préparation de l'assemblée générale du vendredi 10 janvier 2020

Jean Claude Luquain présente le diaporama prévu.

Divers points sont discutés.

Adhérents, sympathisants

- Il y a dans le groupe les adhérents qui paient leur cotisation et parmi eux des personnes qui ne participent pas aux randonnées car elles ne marchent plus et d'autres qui ne viennent qu'aux séjours.
 - Le CA décide de porter à 30 Euros le supplément pour les séjours pour les non adhérents et souligne la nécessité de rester ouvert à quelques personnes extérieures pour les séjours.
 - Les personnes, qui souhaitent adhérer, sont invitées à participer à quelques randonnées avant, pour « sentir » le groupe et vice versa. Il leur sera explicitement demandé de participer à plusieurs randonnées dans l'année en sus des séjours.
 - Le président redira cette règle à l'AG et rappellera aussi les règles de bonnes conduites en groupe.
 - Cette année il y a eu une seule adhésion et deux demandes pour l'an prochain.
- Photos
- Les photos sur WhatsApp sont des instantanés visibles par tous.
 - Pour le site le président va demander à Evelyne de mettre quelques photos de chaque randonnée, sans personnage (confidentialité). Ces photos sont une vitrine pour qui visite notre site.
- Randonnées
- Gérard pose la question du statut des randonnées d'été. Ces randonnées ne sont pas programmées et sont organisées par ceux qui le souhaitent en fonction de la météo, « le meneur » diffuse l'information à tous les mollets.
 - Pour 2020, pour les randonnées entre le 16/01 et le 5/03 le programme est fait en fonction de la météo, avec des départs entre 10h et 12h30 (à consulter sur le site Web)
 - On garde le principe d'une journée festive pour tous au printemps (avril ou mai) et en décembre.

- Le CA décide de proposer deux programmes : un pour le groupe 1 15/20km et jusqu'à 1000m de dénivelé et un groupe 2, 10/12kms avec 300m de dénivelé environ. Pour le printemps Marcel veut bien s'investir pour ce groupe 2, les programmes seront faits par la commission randonnées.

Mise en œuvre des nouveaux statuts

- Les nouveaux statuts disent que le renouvellement du CA se fait par tiers chaque année. Cette année des volontaires sont démissionnaires, ils peuvent se représenter ! il faut recruter des candidats pour ce renouvellement.

AG du 10 janvier

- o 2020 les mollets aiguisés ont 25 ans.

- o Le gouter sera offert.

- o Jean Marie se charge du gâteau d'anniversaire pour 70 personnes.

- o Annie des chouquettes, mandarines et papillotes.

- o Jean Claude des boissons.

- o Chaque participant apportera son verre, une petite assiette et une cuillère !!! (il faudra quand même prévoir quelques objets pour le dépannage)

- o 10 anniversaires aussi, Marie Thérèse et si nécessaire Marie France achèteront les cadeaux

- Marie France va faire un appel à candidature pour des meneurs de randonnées et pour renouveler le CA ;

- L'envoi de la convocation au Ca se fera autour du 15 décembre.

Point 2 : les séjours

Le séjour d'hiver à Saint Jean de Sixt compte 15 personnes dont 10 mollets aiguisés.

Le séjour en Ardèche compte 30 personnes.

Le séjour dans le Chablais compte potentiellement 35 personnes mais les inscriptions définitives se feront en janvier.

Le CA confirme la nécessité de prendre une assurance annulation.

Le repas de midi du jour du départ peut être supprimé.

Ces deux séjours se font dans des lieux étiquetés CAP France or pour chaque séjour une adhésion est demandée.

MF a reçu une réponse négative pour supprimer cette adhésion, Roselyne va voir si elle peut faire supprimer celle du séjour en Ardèche. C'est non aussi.

Fin de la séance à 17h